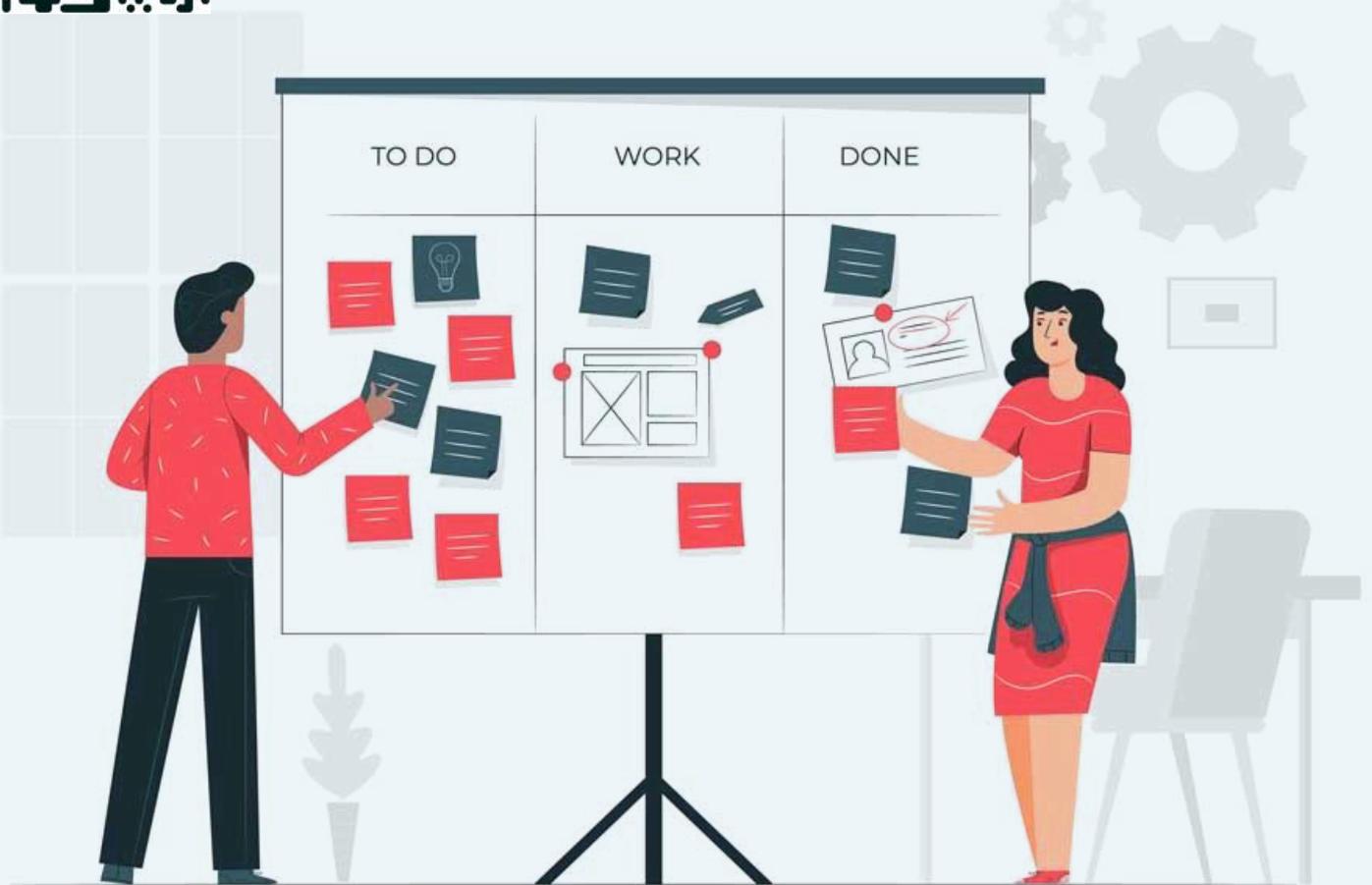


# L'enseignant

L'école libératrice

## DE LA REUNION

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



 organiser  partager  construire  réussir

**AOUT 2024**  
**N° 175**

# Les élections Très Petite Entreprise



**Aux dernières élections TPE, l'UNSA est montée sur le podium\***

**Pourquoi ?**  
Parce que nous sommes à l'écoute des salarié-es et leur apportons des solutions  
Toute l'année

**Choisissez le syndicat qui monte**  
**Votez UNSA !**

**Réunion**

**Du 25 novembre au 9 décembre**  
**Votez pour l'UNSA,**  
**votre alliée du quotidien**

**UNSA**

**Ék l'UNSA, Mi koné ousa Mi sava !\***

\*Avec l'UNSA, je sais où j'en vais !\*

\*Résultats des élections TPE 2021 :  
CGT : 26,31 - CFDT : 16,46 - UNSA : 15,89 - FO : 13,84

## Le bouquet de services avec UNSA TPE



**Vos soucis pro vous pèsent ?  
En quête de solutions ?**

**Appelez notre hotline gratuite.**

**☎ 09 69 36 69 00**

### **Des offres spéciales et des réductions comme un CE**

Les avantages d'un CE, cela ne doit pas être un privilège de grandes entreprises. Pour les 5 millions de salarié-es TPE, notre service de réductions fonctionne chez des centaines de partenaires, jusqu'à - 70 % !

**Billets ciné   Cultura   Disneyland Paris   Zoo Parc de Beauval   ...**

### **Une réponse à vos questions**

Avec notre Foire aux Questions (FAQ), trouvez toutes les réponses à vos questions et même celles auxquelles vous n'auriez pas pensé 🤖

### **Une hotline pour bénéficier de conseils juridiques**

Au téléphone, vous êtes en contact avec des spécialistes qui vous fournissent les renseignements juridiques dont vous avez besoin, et vous conseillent sur les démarches.

### **Un accompagnement de proximité**

En cas de besoin, nous pouvons vous accompagner personnellement et dialoguer avec votre employeur pour trouver les solutions adaptées à la situation.

### **Une protection juridique en cas de litige**

Pour des difficultés spécifiques, voire un recours devant les prud'hommes suite à un litige avec votre employeur, un avocat vous accompagne et ses frais sont pris en charge (soumis à conditions).

UNSA TPE est une  
composante de l'UNSA



Retrouvez-nous sur **tpe.unsa.org**

## A la retraite, je me syndique !

En quittant la vie active, ce n'est pas évident de prendre la décision de continuer à adhérer au SE-UNSA. Beaucoup d'entre vous pensez que ce n'est pas utile d'adhérer au SE-UNSA pour se défendre, que les combats et les revendications sont derrière vous. Et pourtant, en ces temps troubles, des menaces pèsent sur les retraités et sur les retraites. La première est la désindexation des pensions sur l'inflation et la menace d'une baisse des pensions. Les combats syndicaux concernant les retraité.e.s et la retraite sont nombreux que ce soit la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat, la santé des séniors, l'autonomie, l'amélioration et le développement des structures chargées de recevoir les personnes âgées, la fin de vie....

Tous ces sujets et d'autres sont débattus et défendus par le SE-UNSA et l'UNSA Retraités. Nous avons besoin de toutes et tous, à la retraite aussi la force vient du collectif pour nous faire entendre et nous défendre.

A la retraite, nous avons aussi besoin de rester informés et avec l'UNSA vous recevrez régulièrement des informations, des dossiers sur des sujets vous concernant grâce à la lettre de l'UNSA Retraités.

Le SE-UNSA de la Réunion vous invitera à participer à des animations avec les « actifs ». Cette année les retraités ont pu participer à des stages de bien être, à des stages sur la posturologie et la sophrologie.

- ♦ **En restant adhérent au SE-UNSA je suis automatiquement et gratuitement affilié.e à l'UNSA Retraités**
- ♦ **En restant adhérent au SE-UNSA je peux continuer à bénéficier des offres du comité d'entreprise « couleur CE » qui propose des avantages pour des voyages, sorties, shopping.**
- ♦ **Adhérer au SE-UNSA c'est montrer ma volonté de porter un projet de société humaniste et faire vivre des valeurs qui me sont chères.**
- ♦ **Continuer l'aventure ENSEMBLE ça me coûte 4,5€ par mois après déduction fiscale.**

**Responsables « retraites et retraités » du SE-UNSA 974**  
**Jacques Libert 0692 85 11 93 - Jean-François Rialhe 0692 85 42 89**

## Edito

### « Choc ou pas choc » ?

Les résultats des élections sont connus. C'est un soulagement au gout amer. Nous avons cette responsabilité de nous mettre autour de la table afin d'apaiser et de convaincre. Il faut que l'école et ses acteurs soient la priorité. Nous ne pouvons plus accepter que nos collègues soient sans cesse attaquer ou montrer du doigt dans leur façon de faire, nous en pouvons plus accepter que nos élèves ne soient que de numéros que nous manipulons au gré des logiciels. Notre Ecole doit retrouver sa dimension humaine, son climat de confiance entre les différentes partenaires et bénéficier des outils nécessaires à la réussite de tous. Le choc doit être là, mais certainement pas dans celui imposé par notre ministère. Il est urgent de suspendre ces mesures, et de laisser la communauté éducative agir en responsable. Les professionnels de l'Education, ceux sont les agents qui oeuvrent chaque jour à la réussite de leurs élèves. Toutes les questions autour de nos métiers, doivent donc leur être posées également.

L'année qui vient de s'écouler aura été une année blanche pour l'amélioration de notre système éducatif, une année noire pour les personnels une fois de plus brutalisés par des réformes successives, une succession de quatre ministres, un gouvernement incapable de rendre des arbitrages, et une pression toujours accrue pour imposer, imposer toujours et encore aux personnels. Cela a conduit au sentiment d'une perte de sens pour les personnels dans leur métier, un épuisement psychologique structurel des personnels, dans l'indifférence de l'employeur qui a poursuivi sa feuille de route, à de multiples reprises rapiécée, contre les personnels et l'Ecole.

Attractivité, rémunérations, conditions de travail, moyens, la copie est blanche, désespérément blanche. La seule exception, est celle de la réforme de la formation initiale.

L'urgence, car il en est une, c'est de redonner du sens à l'Ecole et à ses acteurs.

**Plus que jamais vous pouvez compter sur le SE-UNSA, le syndicat utile !**



**Eric DIJOUX**  
Secrétaire Général



## Sommaire

	Page
Moi retraité	2
L'équipe 1D	4
Le plus adhérent 1D	5
Organisation de l'année 1D	6
Le dispositif VDHA	7
Les instances	7
L'équipe 2D	8
2D : année syndicale et carrière	9
La page fédérale	10
Ma mutuelle santé	11
Et moi...	12
Mon salaire	14
Bulletin adhésion	15

### SE-Unsa La Réunion

16, rue Jean Chatel  
BP 50041  
97461-Saint-Denis Cedex  
**02 62 20 08 13**  
**974@se-unsa.org**

# 1<sup>er</sup> Degré

## L'ÉQUIPE DU SE - UNSA 974 2024-2025



**Eric DIJOUX**  
Secrétaire Général  
06 92 85 42 17



**Mauricia DAUBIGNEY**  
Secrétaire Premier degré  
06 92 62 05 29



**Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY**  
Secrétaire-adjointe Premier degré  
Responsable Ouest  
06 92 63 29 42



**Xavier FONTAINE**  
Responsable Ouest  
06 92 64 95 67



**Nicolas BALBINE**  
Responsable Nord  
Réfèrent « Remplaçants »  
06 92 63 36 99



**Jean-Fred HOAREAU**  
Réfèrent « Direction d'École »  
06 93 11 64 24



**Brice BIJOUX**  
Responsable EST  
06 92 63 28 09



**Frédéric BARRE**  
Responsable EST  
06 92 51 91 64



**Christine PAYET**  
Responsable Sud  
06 93 22 19 14



**Erick ROGER - Trésorier**  
Responsable Sud  
06 92 60 48 07



**Samuel SOUPAYA-VALLIAMA**  
Responsable Nord  
06 93 99 75 32



**Véronique GRANDCHAMP**  
Responsable Entrants Métiers  
06 92 20 90 79



**Catherine HOARAU**  
Responsable des PsyEN  
06 93 22 78 07



**Sophie JEAMBLU**  
06 92 69 42 95

### L'École Inclusive



**Mathieu DURIÉS**  
Responsable  
AESH  
06 92 17 08 92



**Clarisse BEGUE**  
Correspondante  
AESH  
Nord-Est  
06 92 61 72 57



**Charlotte VERLEY**  
Correspondante  
AESH  
Sud-Ouest  
06 93 39 10 45



**Audrey LAVAL**  
Responsable  
ASH  
974@se-unsa.org

### L'UNSA à votre service



**Erick CHAVRIACOUTY**  
Secrétaire Général  
UR-UNSA Interpro  
06 92 66 43 75



**Fonction publique - Retraite**  
**Jacques LIBERT**  
06 92 85 11 93

**Jean-François RIALHE**  
06 92 85 42 89



## Réunions d'information syndicale – Planning du premier semestre

Les liens d'inscriptions et les lieux seront transmis dans les flashs écoles, ainsi que le planning du second semestre

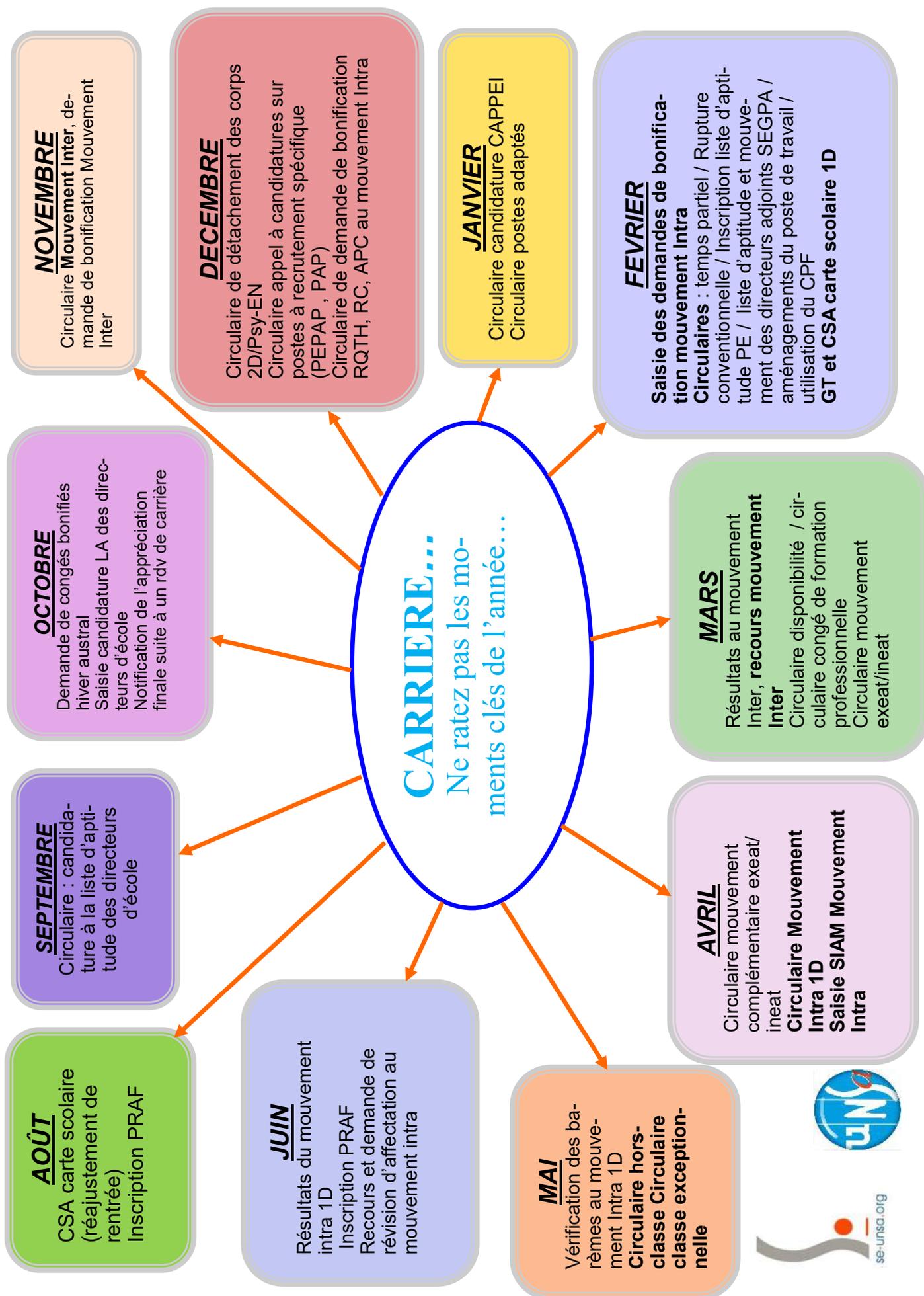
<b>Septembre 2024</b>	<b>Mercredi 11 septembre</b>	8h30 – 11h30	Secteur Ouest
<b>Octobre 2024</b>	<b>Mercredi 9 octobre</b>	8h30 – 11h30	Secteur Sud
<b>Novembre 2024</b>	<b>Mercredi 13 novembre</b>	8h30 – 11h30	Secteur Est
<b>Décembre 2024</b>	<b>Mercredi 4 décembre</b>	8h30 – 11h30	Secteur Nord

## Formations syndicales – Planning du premier semestre

Réservées aux adhérents à jour de leur cotisation - Les liens d'inscriptions et les lieux seront transmis dans les flashs écoles, ainsi que le planning du second semestre.

<b>Septembre</b>	Vendredi 27 septembre	<b>Est</b>	Co-construire pour accueillir un EBEP
	lundi 30 septembre	<b>Visio</b>	Mobilité Internationale
<b>Octobre</b>	Lundi 7 octobre	<b>Visio</b>	Ecole : actualités et carrière
	Mardi 8 octobre	<b>Nord</b>	Retraites
	Jeudi 10 octobre	<b>Sud</b>	Retraites
	Vendredi 11 octobre	<b>Visio</b>	Protection sociale complémentaire
	Jeudi 31 octobre	<b>Ouest</b>	Préparation à l'entretien LA de la direction d'école
<b>Novembre</b>	Vendredi 8 novembre	<b>Visio</b>	Ecole : actualités et carrière
	Mardi 2 novembre	<b>Visio</b>	La rupture conventionnelle
	Vendredi 22 novembre	<b>Est</b>	Le remplacement dans le 1 <sup>er</sup> degré
	Vendredi 29 novembre	<b>Visio</b>	Ecole Inclusive
<b>Décembre</b>	Vendredi 6 décembre	<b>Ouest</b>	CITIS
	Jeudi 12 décembre	<b>Est</b>	Bien-être
	Vendredi 13 décembre	<b>Ouest</b>	Bien-être







**Vous êtes victime ou témoin d'un acte de violence, de harcèlement, de discrimination, ou d'agissements sexistes dans le cadre de vos fonctions ?**

**Le dispositif VDHA** (violence discrimination, harcèlement et agissements sexistes) est accessible à tous les personnels (titulaires et contractuels) qui se sentent victimes ou témoins de harcèlement, de discrimination ou de violences au travail.

**Il suffit de compléter le formulaire de signalement.**



**Dans cette situation, ne restez pas seul, contactez-nous !**  
 Vos représentants du personnel **SE-UNSA**, membres de la formation spécialisée :  
**Nicolas BALBINE**      **Mauricia DAUBIGNEY**

## Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) Est une instance centrale dans les EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement). Le nombre de membres du CA dépend du nombre d'élèves.

**Un tiers des membres du CA sont les représentants des personnels enseignants, d'éducatifs et des différents services de l'EPLE**, qui sont élus lors d'élections ayant lieu au mois de septembre.

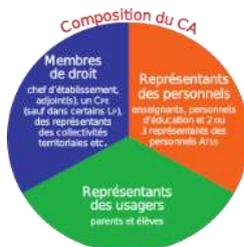
Le CA devra mettre en place les différentes instances nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, telles que le conseil de discipline, le CHS (Comité Hygiène Sécurité), etc.

**Le CA doit se prononcer sur l'utilisation de la DHG (Dotation Horaire Globalisée) ainsi que sur les ouvertures et fermetures éventuelles de postes d'enseignants ou d'éducatifs.**

**Le CA organise la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'EPLE, qui est inscrite dans le code de l'éducation.** Ainsi, une fois que le CA s'est prononcé pour l'organisation d'un devoir commun à tous les élèves d'un niveau de classe dans une discipline, cette décision s'impose à celles et ceux qui enseignent cette discipline sur ce niveau.

Les décisions du CA sont importantes pour le fonctionnement d'un EPLE et il est crucial que les personnels enseignants, d'éducation et d'accompagnements, puissent faire entendre leur voix lorsque les décisions sont prises. **Aussi, il est important de proposer des listes lors des élections des représentants au CA en septembre.**

Le SE-UNSA vous accompagnera dans cette démarche, que ce soit pour construire la liste, pour les modalités administratives, mais aussi pour vous accompagner en tant qu'élu(e)s.



## La Commission Académique de l'Action Sociale

**L'Action Sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille** dans les domaines du logement, de l'aide aux difficultés financières, de l'enfance et des loisirs ainsi que des conditions de vie exceptionnelles (décès, divorce, séparation, problème de santé...).

Des prestations financières ( aides exceptionnelles et/ou prêts à court terme sans intérêt) peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (PIM) définies par le Ministère de la fonction publique, soit au titre des actions sociales d'initiatives académique (ASIA) définies par le Recteur, sous certaines conditions et dans la limite des crédits disponibles.

L'UNSA Éducation Réunion avec ses 22 syndicats (SE-UNSA, AI-UNSA, SNIES-UNSA, ITRF-Bio-UNSA ...), a une représentante siégeant à la Commission Académique d'Action Sociale et à la Commission restreinte pour l'étude des demandes d'aides financières exceptionnelles .

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour tous renseignements complémentaires et suivi de votre dossier :  
[reunion@unsa-education.org](mailto:reunion@unsa-education.org)



**Nadège VITRY**  
 Représentante UNSA CAAS



**Eric DIJOUX**  
Secrétaire Général  
06 92 85 42 17



**Elise DINNAT**  
Secrétaire Second degré  
Responsable Enseignement  
professionnel  
06 92 63 36 91



**Erick ROGER**  
Trésorier  
06 92 60 48 07



**Willy LEGROS**  
Responsable Lycée-Collège  
06 92 24 44 92



**Chloé PINCHON**  
Responsable prof. Doc  
06 92 70 27 95



**Yoland RAFOUGILET**  
Responsable Branche CPE  
06 92 87 50 53



**Sylvain GERVAIS**  
Responsable Contractuels  
06 92 24 99 14



**Aurélie FILAIN**  
Conseil Académique Langues et Cultures  
Régionales



**Catherine HOARAU**  
Responsable des PsyEN  
06 93 22 78 07



**Thierry VLODY**  
Responsable Entrants Métiers  
06 92 77 74 28



**Véronique GRANDCHAMP**  
Responsable Entrants Métiers  
06 92 20 90 79

### L'Ecole Inclusive



**Mathieu DURIÉS**  
Responsable  
AESH  
06 92 17 08 92



**Clarisse BEGUE**  
Correspondante  
AESH  
Nord-Est  
06 92 61 72 57



**Charlotte VERLEY**  
Correspondante  
AESH  
Sud-Ouest  
06 93 39 10 45



**Audrey LAVAL**  
Responsable  
ASH  
974@se-unsa.org

### L'UNSA à votre service



**Erick CHAVRIACOUTY**  
Secrétaire Général  
UR-UNSA Interpro  
06 92 66 43 75



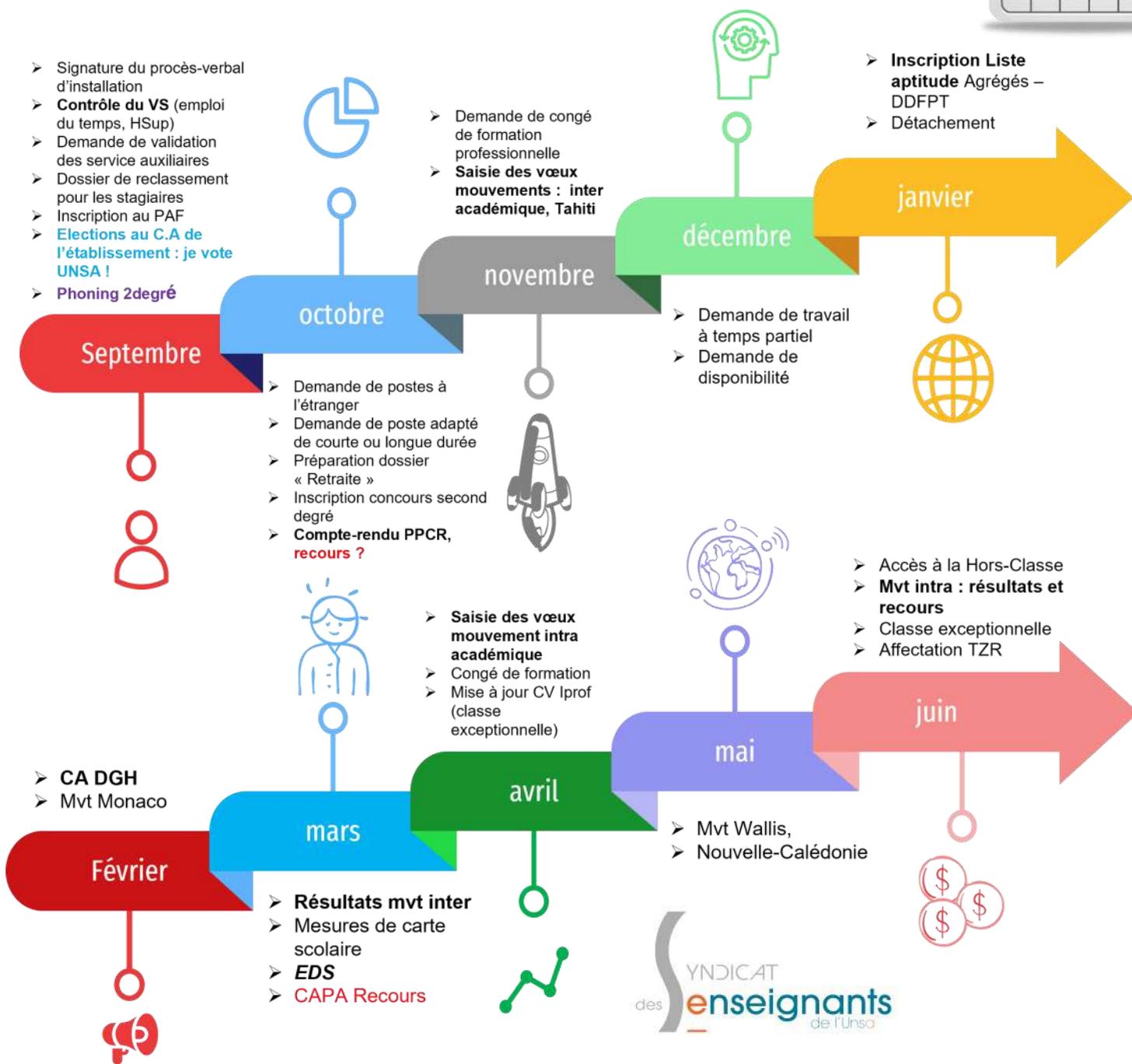
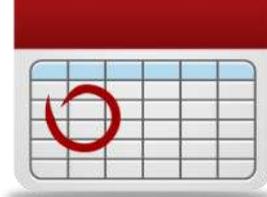
**Fonction publique - Retraite**  
**Jacques LIBERT**  
06 92 85 11 93

**Jean-François RIALHE**  
06 92 85 42 89



# S second degré, année syndicale et carrière

Les dates sont données à titre indicatif, elles seront mises à jour dans les lettres hebdo.



## Formations syndicales prévues

<b>Septembre</b>	11 septembre : mon reclassement 18 septembre : accueillir un élève EPEB 30 septembre : mobilité internationale	Visio Bocage, Ste-Suzanne Visio
<b>Octobre</b>	8 octobre : ma retraite 10 octobre : ma retraite 11 octobre : correspondants 2D	CREPS, St-Denis TechSud, St-Pierre Village Corail, St-Gilles
<b>Novembre</b>	12 novembre : Rupture conventionnelle 19 novembre : ma mobilité 29 novembre : Ecole Inclusive	Visio Visio Visio
<b>Décembre</b>	6 décembre : CITIS 12 décembre : Bien-être 13 décembre : Bien-être	Visio Bocage, Ste-Suzanne Village Corail, St-Gilles





# La page Fédérale

**Morgane VERVIER**

Le nouveau visage de l'Unsa Education

**Le 44ème congrès de l'UNSA Éducation a eu lieu à Nantes du 26 au 28 mars 2024.**

**L'occasion pour les 500 congressistes issus de tous les territoires de l'hexagone et d'outre-mer de débattre du rapport d'activité, de la résolution générale qui rassemble les revendications fédérales et d'élire une nouvelle équipe dirigeante pour la plus grande fédération de l'UNSA.**

L'UNSA Éducation, première organisation représentative des personnels dans l'enseignement supérieur et deuxième dans l'éducation, s'est réunie pendant 3 jours autour du slogan « Ensemble pour faire la différence ».

Une nouvelle équipe a été élue pour diriger cette fédération de 23 syndicats autour de Morgane Verviers, conseillère principale d'éducation dans l'académie de Créteil, âgée de 38 ans.

Devant le congrès, Morgane Verviers pose le constat d'une société fracturée et de l'importance des métiers de l'éducation, de la jeunesse et de la formation pour y remédier.

La nouvelle secrétaire générale de l'UNSA Éducation défend l'importance du service public au service de l'intérêt général et inscrit son action dans le développement et la représentativité interprofessionnelle de son union, l'UNSA.

La marchandisation et la privatisation s'attaquent au service public, le succès de quelqu'un-es s'oppose à la réussite de tou-ttes, une vision nostalgique de l'Éducation concurrence l'ambition de relever les défis de l'avenir. Dans ce contexte social et politique particulièrement tendu, au sein duquel l'extrême droite progresse, Morgane Verviers engage l'UNSA Éducation à mener et à gagner la bataille des idées.

Durant ces trois jours, les travaux et les débats ont engagé une démarche pour donner du poids à un syndicalisme réformiste, qui fait la différence, lever les freins à l'engagement, notamment pour les femmes, et redonner du pouvoir d'agir à l'ensemble des personnels.

**Par ce congrès réuni à Nantes, l'UNSA Éducation veut incarner un syndicalisme de solutions pour des métiers essentiels, face aux défis de l'avenir.**



## La Section Régionale de la REUNION, Maryse NIFAUT-CHAVRIACOUTY, Secrétaire Régionale



**Au niveau local, à l'issue de son congrès en février 2024, la section régionale de l'UNSA-Education Réunion a élu également sa nouvelle secrétaire régionale.**

Une nouvelle équipe a été élue autour de Maryse, professeure des Ecoles au Port.

### L'équipe Régionale

	<b>SITALAPRESAD</b>	Daniéla	AI
<b>Secrétaires Régionaux Adjoints</b>	<b>DINNAT</b>	Elise	SE
	<b>OUMOURI</b>	Yasmine	Unsa Itrf BiO
<b>Trésorier</b>	<b>VLODY</b>	Thierry	SE
<b>Trésorier Adjoint</b>	<b>VITRY</b>	Nadège	SE
	<b>ISMAEL</b>	Aniza	AI
	<b>LEBON</b>	Julien	AI
	<b>URBINO</b>	Denis	AI
	<b>DAUBIGNEY</b>	Mauricia	SE
<b>Membres</b>	<b>MOREL</b>	Jean-Yves	SNAPS
	<b>PROMI</b>	Claudine	SNASEN
	<b>PONZONI</b>	Gina	SNIES
	<b>PULOU</b>	Nathalie	SNDPEN
	<b>LIMBADA</b>	Hafsa	SNPTES

## Mutuelle santé collective en 2026, que paierons-nous ?

Au 1er janvier 2026, exit notre mutuelle santé individuelle : ce sera l'entrée en vigueur d'une complémentaire santé collective à laquelle nous devrons toutes et tous adhérer.



### POURQUOI SERAI-JE OBLIGÉ·E D'ADHÉRER ?

En 2026, la fonction publique adoptera un fonctionnement un peu similaire au secteur privé en matière de complémentaire santé. L'employeur public souscrira à un contrat collectif en santé, valable pour tous·tes les agent·es.

**En contrepartie de ce choix imposé, il paiera la moitié du coût de cette mutuelle santé collective.** Des dérogations seront néanmoins possibles. Contactez votre section SEUNSA pour plus d'infos.

### COMBIEN CELA VA-T-IL ME COÛTER ?

**L'équivalent de cette couverture, en 2024, serait estimé à 80€/mois.** En sachant que votre employeur en financera la moitié, il vous resterait 40€/mois à payer. Cela vous coûterait forcément moins cher qu'aujourd'hui puisque vous en payez la totalité. A noter que cette estimation de 40€ par mois est une moyenne, car cette somme serait en partie en fonction de vos revenus (entre 30€ et 55€ environ)

### SERAI-JE BIEN COUVERT·E ?

**Oui !** La complémentaire santé obligatoire serait l'équivalent de la couverture santé proposée aujourd'hui par la MGEN, sous l'intitulé « Pack référence ». L'ensemble des frais classiques en santé seront pris en compte : consultations médicales, hospitalisation, dentaire, optique, auditif...

### ET SI JE VEUX ÊTRE ENCORE MIEUX REMBOURSÉ·E ?

Il vous sera possible de souscrire à l'une des 2 options facultatives supplémentaires qui vous seront proposées.

La première, option A, renforcera particulièrement les remboursements de consultation spécialiste, de médecine douce et de psychologie. L'hospitalisation, les actes techniques et d'imagerie, le paramédical et la pharmacie hors Sécurité sociale seront également renforcés.

L'option B renforcera encore l'option A avec des remboursements plus élevés sur les frais dentaires, d'optique et auditifs.



Bien qu'il s'agisse d'options facultatives, l'UNSA Éducation a négocié une prise en charge partielle par votre employeur, à hauteur de 5€/mois

### Quel tarif pour vous ?

Couverture obligatoire

80€ - 40€  
= 40€

(30-55 € selon vos revenus)

Option A

12€ - 5€ = 7€

Option B

25€ - 5€ = 20€

### Quel tarif pour votre famille ?

Facultatif, même option que vous

Couverture socle : 80€ Options : A(12€) B(25€)

- Conjoint : 110% x 80€ = 88€
- Conjoint : 100% = 12€ 25€
- Enfant 1 : 50% x 80€ = 40€
- Enfant 1 : 50% = 6€ 12,5€
- Enfant 2 : 50% x 80€ = 40€
- Enfant 2 : 25% = 3€ 6,25€
- Enfant 3... : gratuit
- Enfant 3... : gratuit

**Besoin de plus d'infos : contactez-nous**



## Et moi, Agent non Titulaire



## Et moi, Remplaçant

À l'issue du mouvement, je peux aussi être nommé.e Remplaçant.e sur une zone. Dans cette zone, je peux être amené à effectuer soit des **remplacements longs** (à l'année), soit des **remplacements courts**. Entre deux remplaçants courts, nous pouvons être amenés à exercer de activités de nature pédagogique dans notre établissement de rattachement.

### **Indemnités**

Le remplaçant perçoit l'ensemble des indemnités du collègue qu'il remplace, au prorata du temps effectué.

**De plus, il bénéficie en cas de remplacement court des ISSR.**

Le remplacement débute le jour d'arrivée dans l'établissement ou dans l'école.

**Le montant de l'ISSR est fonction de la distance** (voir tableau ci-contre).

Il est versé exclusivement pour les jours effectifs de remplacement.

< 10 km	15,94 €	40 à 49 km	36,86 €
10 à 19 km	21,04 €	50 à 59 km	42,89 €
20 à 29 km	26,16 €	60 à 80 km	49,24 €
30 à 39 km	30,87 €	supp + 20 km	7,34 €



Depuis l'origine le corps des CPE est traversé de questionnements et parfois de tensions sur son identité professionnelle. Au **SE-UNSA les choses sont claires : ce sont des professionnels de l'éducation avant tout !**

Il est bon pour cela de rappeler quelques éléments issus des textes réglementaires :

- Les Conseillers principaux d'éducation travaillent sur une durée de 39 semaines ,comprenant une semaine de rentrée(R-1), une semaine de sortie ( R+1) et une semaine dite de "petites vacances " ce qui représente 1593 heures (moins les 14 heures de fractionnement, pour une total de 1607 heures)

Le service hebdomadaire est de 40 heures et 40 minutes qui se décomposent comme suit:

- 4 heures laissées sous leurs responsabilités pour l'organisation de leurs missions
- 20 minutes de pauses quotidiennes pour chaque tranche de 6 heures travaillées.

Ce qui correspond à un temps de travail hebdomadaire de 35 heures , qui doit inclure toutes les réunions.

Au delà de leurs rôle d'organisateur du service de vie scolaire , de suivi pédagogique des élèves ou encore de conseiller de la direction, les CPE peuvent exercer des missions particulières (IMP) ou être référents (ex .décrochage scolaire ou cellule pHare), ces missions donnant lieu à indemnités.

**Enfin certaines missions forfaitaires du pacte sont ouvertes aux CPE.**

**Pour le SE-UNSA, nos mandats sont pour une clarification plus importante du principe des 35 heures, toutes tâches comprises, de la suppression de la 39ème semaine ("petites vacances") et une meilleure prise en compte des conditions de vie au travail face à l'inflation des missions qui sont imposés.**

## **AESH & AED, vous êtes contractuels, vous avez des droits ! Faites-les respecter !**

**AESH**

Le SE-UNSA est là à tous les instants de votre carrière pour vous apporter des informations, vous accompagner dans vos démarches.

En bref, ce sont plus de 30 AESH qui ont bénéficiés d'un accompagnement personnalisé en 2023-2024. Plus de 100 AESH qui ont pu participer à diverses formations, école inclusive, droits et devoirs, relaxation, action sociale.

Vous souhaitez rejoindre la famille Se-UNSA et ne plus jamais attendre qu'on réponde à vos questions, qu'on défende vos droits et qu'on milite pour votre statut, vous pouvez nous contacter au 0692 170892 ou par mail à [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org).

**Combien cela vous coûte : 3euros/mois sur 10 mois soit 30 euros l'année scolaire.** Nous nous engageons à maintenir ce tarif pour nos collègues contractuels AESH et AED.

**AED**

Pour cette rentrée 2024-2025, vous pourrez compter sur une équipe dynamique et réactive, où l'humain est au centre des préoccupations.

# Traitement et indemnités au 01/01/2024

**Ajouter** les diverses indemnités : ISO- ISO part Modulable - indemnités REP et REP+; compensation augmentation CSG), HSA

**Retrancher** : la mutuelle (MGEN ou autre) - impôts

point d'indice : 59.0734

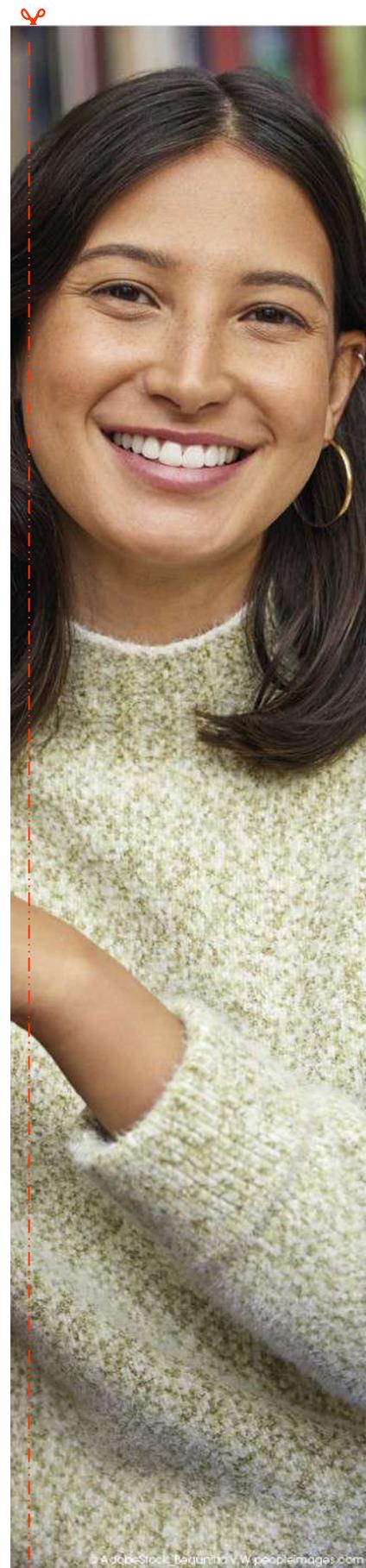
CATEGORIE/Echelon		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe Normale	Instituteurs	357	373	382	389	399	406	415	436	457	485	631
		2 206 €	2 304 €	2 360 €	2 403 €	2 465 €	2 508 €	2 564 €	2 694 €	2 823 €	2 996 €	3 281 €
	Cert./PLP/PE/CPE/P EPS/PLP	395	446	453	466	481	497	524	562	595	634	678
		2 440 €	2 755 €	2 779 €	2 879 €	2 972 €	3 071 €	3 237 €	3 472 €	3 676 €	3 917 €	4 189 €
Agrégés		455	503	518	547	584	623	664	715	762	805	835
		2 811 €	3 108 €	3 200 €	3 379 €	3 608 €	3 849 €	4 102 €	4 417 €	4 708 €	4 973 €	5 159 €
CATEGORIE/Echelon		1	2	3	4	5	6	7	HeA1	HeA2	HeA3	
Hors Classe	Cert./PLP/PE/CPE/P EPS/PLP	595	629	673	720	768	811	826				
		3 676 €	3 886 €	4 158 €	4 448 €	4 745 €	5 011 €	5 103 €				
	Agrégés	762	805	835					895	930	977	
		4 708 €	4 973 €	5 159 €					5 530 €	5 746 €	6 036 €	
PEGC/ Ce d'EPS		471	495	524	553	626	672					
		2 910 €	3 058 €	3 237 €	3 417 €	3 868 €	4 152 €					
CATEGORIE/Echelon		1	2	3	4		HeA1	HeA2	HeA3	HeB1	HeB2	HeB3
Classe Excep.	Cert./PLP/PE/CPE/P EPS/PLP	700	740	780	835		895	930	977			
		4 325 €	4 572 €	4 819 €	5 159 €		5 530 €	5 746 €	6 036 €			
	Agrégés	835					895	930	977	977	1018	1072
		5 159 €					5 530 €	5 746 €	6 036 €	6 036 €	6 289 €	6 623 €
PEGC/ Ce d'EPS		626	678	720	768	811	826					
		3 868 €	4 189 €	4 448 €	4 745 €	5 011 €	5 103 €					

## Je peux ajouter : Des Heures Supplémentaires (brut)

Catégorie	HSA	HSA /mois (1/9è indexé)	HSA/ mois majoration 1è heure	HSE (1/36è HSA +25% indexé)	HSE RCD (1/36è HSA +25% )	HSE Accom. Educatif (1/36è HSA +25% )
PEGC Classe Excep	1 264.25	140.48	28.10	43.90	38.58	38.58
CE EPS Classe Excep	1 137.82	126.43	25.29	39.51	34.72	34.72
Certifié/PLP	1 374.25	152.70	30.55	47.72	41.94	41.94
Certifié/PLP H. Classe - Class. Excep.	1 511.68	167.97	33.60	52.49	46.13	46.13
Agrégé	1 985.76	220.65	44.14	68.96	60.59	60.59
Agrégé H. Classe - Class. Excep.	2 184.37	242.71	48.55	78.85	66.65	66.65
EPS	1 236.84	137.43	27.49	42.95	37.74	37.74
EPS H. Classe - Class. Excep.	1 360.52	151.17	30.24	47.25	41.52	41.52

## Je peux ajouter : Des indemnités (brut)

Pour qui ?			Montant Annuel - €
Enseignants en REP	REP	Indemnité Education prioritaire	1 734
Enseignants en REP +	REP +	Indemnité Education prioritaire	5 114 + part modulable
Les CPE	CPE	Indemnité forfaitaire	2 744
Les profs-docs	DOC	Indemnité forfaitaire DOC	2 550
Pacte	1D/2D	Brique pacte	1 250
Les Indemnités pour Missions Particulières	IMP	Indemnité Missions particulières	De 312,5 à 3 750 Euros
Enseignants en SEGPA/ULIS	ASH	Indemnité ASH	1 765
PsyEn EDA		Indemnité de fonction	3 338
PsyEn EDO		Indemnité de fonction	2 912
Remplaçants	ISSR	ISSR	En fonction de la distance



# Je suis adhérente au SE-Unsa

## Pourquoi pas vous ?

Nouvel adhérent     Renouvellement

Nom d'usage : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Né-e le : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Adresse mél personnelle : \_\_\_\_\_

Département de rattachement : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : \_\_\_\_\_

**JE SUIS :**  Instit     PE     Certifié-e     CPE     PLP     PEPS     Agrégé-e  
 Bi-admissible     AE     PEGC     Ce d'Eps     PsyEN (option \_\_\_\_\_)  
 Contractuel-le :     Enseignant-e     CPE     PsyEN (option \_\_\_\_\_)  
    En CDD     En CDI

Ma discipline 2<sup>d</sup> degré : \_\_\_\_\_

Fonctions particulières (adjoint, directeur, Ash, tuteur, formateur) : \_\_\_\_\_

Échelon : \_\_\_\_\_  Classe normale     Hors-classe     Classe exceptionnelle

**JE SUIS :**  Étudiant-e     AED en prépro  
 Stagiaire  
 PE     Certifié-e     CPE     PLP     PEPS     Agrégé-e     PsyEN (option \_\_\_\_\_)  
Ma discipline 2<sup>d</sup> degré : \_\_\_\_\_

**JE SUIS :**  AESH     AED     Cui

**MA SITUATION**     Temps complet     Temps partiel \_\_\_\_\_ %     CLM CLD  
 Disponibilité     Congé parental     Congé de formation

Mode de paiement :  Chèque     Prélèvements fractionnés automatiques(\*)  
    Première demande     Renouvellement

### J'adhère au SE-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre revue pour un montant total de 36 € annuel.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Montant de la cotisation :**  
voir ci-contre

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées dans le cadre des services adhérents. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa qui peuvent utiliser certaines données personnelles confiées au SE-Unsa (nom, prénom, adresse...) à des fins d'information. Mes données seront conservées en base active tout au long de la durée de mon adhésion puis archivées dans la limite des prescriptions légales. Les données collectées à caractère personnel et le traitement dont elles font l'objet relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Pour toute information (registre, droit d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la portabilité de vos données personnelles et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort de ces mêmes données après la mort, etc.), coordonnées de contact : délégué à la protection des données (Dpo), courriel : dpo@se-unsa.org ou lettre recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

(\*) document à remplir au verso



Suivez-nous

se.unsa    @se.unsa    se.unsa    SE\_Unsa

Le SE-Unsa... bien + qu'un syndicat



